FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

LES RESPONSABLES DES SERVICES TECHNIQUES EN BRETAGNE

DANS LES COMMUNES DE 2 000 À 10 000 HABITANTS, LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET LES SYNDICATS

COLLECTION

Etat des lieux & Prospective

BRETAGNE

Décembre 2003

Centre de Gestion Côtes d'Armor 22 — CDG 29 — Cdg 35 — CDG Morbihan — CNFPT Bretagne

Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences

INTRODUCTION

Dans la collectivité, le service technique est chargé, au nom de l'autorité territoriale, d'assurer un service de proximité. La nature de cette mission et ses caractéristiques sont à la fois le produit de l'histoire des communes (ou de leurs groupements) et le résultat des transferts de compétences au niveau communal tels qu'ils ont été définis par les lois de décentralisation. Aujourd'hui, nombreux sont les champs de compétences des maires qui au final sont du ressort du service technique de la commune : l'entretien de la voirie et des réseaux divers, des espaces verts, des écoles publiques, du cimetière, du stade, la collecte et le traitement des déchets, la propreté publique, l'urbanisme, l'adduction d'eau, etc.

Ces responsabilités qui pèsent sur les collectivités locales ne se limitent pas aux seuls aspects techniques. La période récente révèle aussi un net renforcement et un élargissement de la notion de responsabilité des élus et des fonctionnaires territoriaux particulièrement sur le terrain financier et pénal.

Ce contexte assez sensible oblige les collectivités à toujours mieux structurer le service technique, à rationaliser ses interventions, maîtriser les coûts, sécuriser l'espace public, informer l'usager, former les agents.... Parmi d'autres, ces activités constituent le cœur du métier de responsable des services techniques.

MÉTHODES & SOURCE

L'étude a été réalisée au cours du printemps 2003 dans le cadre de la coopération entre les CDG bretons et la délégation régionale du CNFPT. En charge de conduire l'étude, le CDG du Morbihan a interrogé les responsables des services techniques des communes de 2 000 à 10 000 habitants, des syndicats et communautés de communes.

Le questionnaire comportait cinq parties : l'identification de la collectivité, l'identification du responsable des services techniques, sa formation, son activité et l'évolution de la fonction.

L'enquête a été conçue pour recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur la fonction d'encadrement des services techniques en petite collectivité : métiers, formation, responsabilités, tendances d'évolution vues par les agents. 660 questionnaires ont été adressés aux collectivités appartenant aux strates et catégories concernées. 334 ont été retournés, soit un taux de réponse de 51%.

ENVIRON 400 RESPONSABLES DES SERVICES TECHNIQUES EN BRETAGNE

Des agents relativement jeunes

- En Bretagne, l'âge moyen des responsables des services techniques est de **44 ans**.
- La pyramide des âges est assez bien équilibrée. Toutefois, des disparités apparaissent d'un département à l'autre. Les responsables des services techniques d'Ille et Vilaine sont en moyenne plus jeunes que dans les autres départements bretons. Dans le Finistère et le Morbihan, 27 % des agents ont au moins 50 ans. Dans l'ensemble de la région, les hommes de **40 à 49 ans** constituent le cœur de l'effectif.

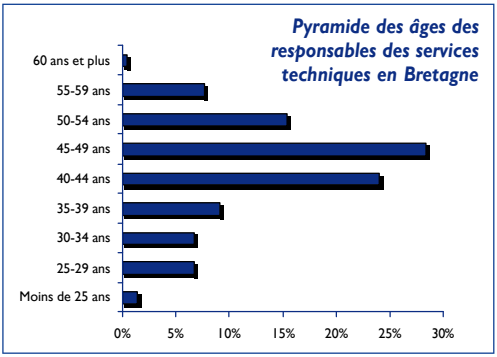

- Dans les dix années à venir, à l'échelle des quatre départements bretons, ce sont près de **28 %** des responsables des services techniques qui envisagent de partir à la retraite (41 % dans le Finistère et 13 % en l'Ille et Vilaine).
- Le rythme des départs sera identique quel que soit le type de collectivité.
- L'effectif est **masculin à 96 %**. Les femmes exerçant les missions de responsable des services techniques sont peu nombreuses et encadrent le plus souvent des équipes de 10 à 20 agents.

Un métier, plusieurs cadres d'emplois

- Une très large majorité de ces agents sont titulaires (**89 %**) ou stagiaires (**4 %**). Mais 7 % des responsables des services techniques sont non-titulaires et travaillent en majorité dans les communautés de communes ou les syndicats.

- Les agents de catégorie C représentent **44 %** de l'effectif, ceux de catégorie B **42 %**. Les ingénieurs, seuls agents de catégorie A, représentent **14 %** de l'effectif.

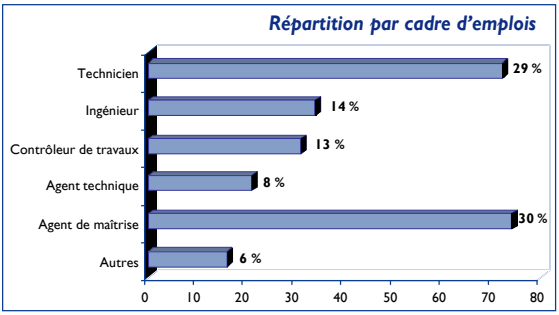

- Dans les collectivités de moins de 3 500 habitants, les responsables des services techniques sont généralement des agents de maîtrise ou des agents techniques. Ils assurent l'encadrement de **8 personnes** en moyenne.

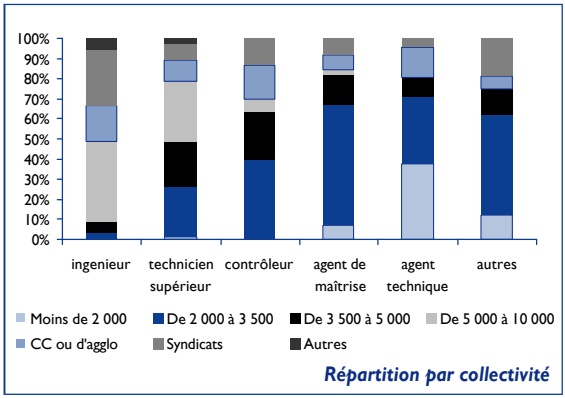

- Dans les collectivités de plus de 3 500 habitants, l'organisation requiert un encadrement intermédiaire formalisé, les responsables des services techniques sont alors généralement des agents de catégorie B. Au-delà de 5 000 habitants, les techniciens supérieurs sont largement majoritaires, suivis des ingénieurs territoriaux.
- Les ingénieurs se répartissent en priorité dans les **grandes communes** et les **syndicats**, c'est-à-dire dans des collectivités dont l'activité nécessite des compétences managériales ou une expertise dans un domaine précis de compétences : traitement des ordures ménagères, eau potable, électrification, etc.
- Selon le type de collectivité, le mode de recrutement peut se révéler différent. Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la part la plus importante des responsables des services techniques a accédé à la fonction par la voie de la **promotion interne**. Plus la taille de la collectivité augmente, plus l'accès s'effectue par voie de concours. Dans les communes de plus de 5 000 habitants, **65 %** de l'effectif déclarent avoir accédé à cette fonction suite à l'obtention d'un concours interne ou externe.

Des agents qualifiés

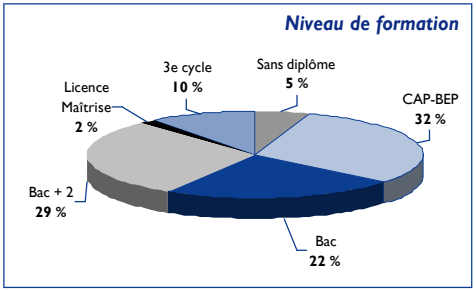

- 32 % des responsables des services techniques interrogés ont une formation de niveau CAP ou BEP. 29 % ont un niveau Bac + 2, 22 %, le niveau Bac et 10 % ont suivi un troisième cycle d'étude ou une école d'ingénieur.
- Le principal domaine de formation est celui du bâtiment et des travaux publics car il concerne **52 %** des agents interrogés. En seconde position vient le domaine agriculture-horticulture avec 15 % des responsables, puis en troisième position, les formations industrielles.

LE MÉTIER DE RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

Des activités techniques mais aussi administratives

- Si, dans les petites communes, l'essentiel du travail du responsable des services techniques concerne les travaux de maintenance, on constate que plus la taille de la collectivité augmente, plus la part des activités administratives et de gestion est grande.
- Le métier de responsable des services techniques comporte aussi une forte part de relationnel. Les élus sont les premiers interlocuteurs des responsables des services techniques, et ce, quelle que soit la taille de la collectivité. Dans les grandes collectivités, les relations avec les entreprises prestataires et les services administratifs de la commune sont également significatives. La charge liée aux relations avec les usagers est également régulièrement exprimée.

Des compétences techniques d'abord...

- La voirie, qui compte parmi les postes budgétaires les plus élevés de la commune, est soulignée comme étant le domaine le plus important en terme de charge de travail pour **47 %** des responsables des services techniques.
- Quant aux espaces verts, ceux-ci vont de pair avec une montée en puissance de la demande des citoyens en faveur de l'environnement et du cadre de vie. **20 %** des responsables des services techniques considèrent ce domaine comme le plus important dans leurs activités techniques.

- Les **activités d'entretien** du patrimoine bâti sont considérables dans les communes notamment en matière d'équipements sportifs, de loisirs, de bâtiments techniques ou administratifs.
- On observe une marginalisation de la mission **collecte et gestion des déchets** ainsi que **eaux et assainissement** dans les communes, consécutivement aux transferts de ces compétences aux structures de coopération intercommunales.
- Notons que pour les responsables des services techniques, la place consacrée à la **sécurité** et à l'**environnement** tend à devenir de plus en plus conséquente.

... de gestionnaire ensuite

- Dans les communes de moins de 3 500 habitants, les activités de **gestion de l'équipe technique** sont celles qui mobilisent le plus les responsables. Puis, à mesure que la collectivité se développe, les activités administratives liées à la préparation, au suivi et au contrôle des programmes de travaux occupent la première place de leur temps de travail.

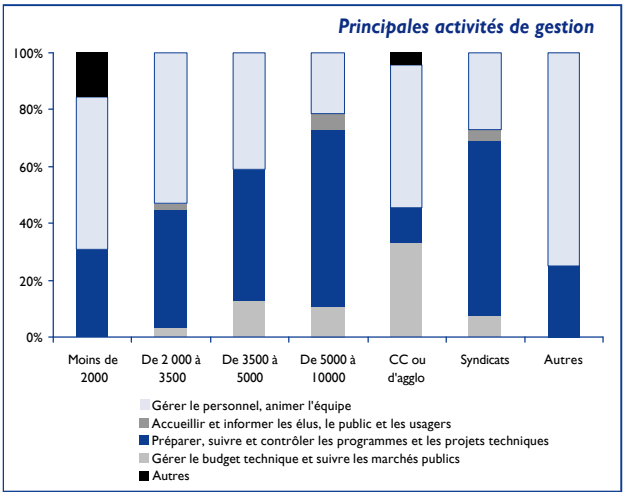

- Malgré une progressive montée en charge des activités de gestion budgétaire et de marchés publics, celles-ci restent secondaires excepté pour les communautés de communes et d'agglomération.
- Le temps consacré à la **gestion du personnel** a fortement augmenté depuis 5 ans. En outre, ce domaine est souvent décrit comme étant celui qui demande le plus de compétences, suivi de près par les marchés publics. Les formations suivies par les responsables des services techniques au cours des 18 derniers mois ont souvent porté sur l'un de ces deux domaines.

OFFRES D'EMPLOIS ET RECRUTEMENTS DE RESPONSABLES DES SERVICES TECHNIQUES

Une augmentation des recrutements

- Depuis 1996, on observe une nette accélération des recrutements ou des renouvellements des effectifs.
- Le tiers des effectifs actuels a été recruté au cours des cinq dernières années. On remarque un pic de recrutements au cours de l'année 2002, qui coïncide avec le passage aux 35 heures.
- Les techniciens supérieurs sont recherchés par tous les types de collectivités. En revanche, les ingénieurs sont recrutés par les communes de plus de 5 000 habitants, les communautés de communes et les syndicats. Pour leur part, les agents de maîtrise sont recherchés, à quelques exceptions près, par les communes de moins de 3 500 habitants.

De nombreux recrutements par voie de mutation

- **35 %** des responsables des services techniques ont été recrutés par voie de mutation. Ce mode de recrutement est privilégié par les collectivités qui font prévaloir l'expérience de l'agent.
- **15 %** des postes ont également été pourvus par des lauréats des concours inscrits sur les listes d'aptitude.
- Les recrutements par détachement ou par contrat sont également assez fréquents (respectivement **7** et **12 %** des recrutements).

QUELQUES PISTES D'ACTION...

- Elaborer un référentiel métier, actualisé régulièrement, pour contribuer à définir précisément les domaines d'activité, de compétences et de responsabilité des responsables des services techniques, et aider les employeurs dans leur politique de gestion de ressources humaines.
- Intégrer à la formation initiale des cadres techniques territoriaux (contrôleurs, techniciens supérieurs et ingénieurs) un fondamental de gestion portant sur la prévention et la gestion des risques.
- Favoriser la mise en réseau des responsables des services techniques en organisant des moments d'information et d'échanges sur les pratiques.
- Développer et promouvoir les actions de formation continue dans les domaines transversaux tels que : marchés publics de travaux, gestion de budget, organisation, management, gestion du temps, démarche certification, etc.

DANS LA MÊME COLLECTION

- Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles en Bretagne
- Les directeurs d'établissements d'hébergement pour personnes âgées en Bretagne
- La police municipale en Bretagne
- Les rédacteurs territoriaux en Bretagne
- Les techniciens supérieurs territoriaux en Bretagne

Contacts

CDG 22
Centre Eleusis 2
1, rue Pierre et Marie Curie
BP 417
22194 PLÉRIN Cedex
Tél. 02 96 58 64 00

CDG 29
7, boulevard du Finistère
29336 QUIMPER Cedex
Tél. 02 98 64 11 30

CDG 35
Maison des Communes
Espace Performance 3
35769 ST GREGOIRE Cedex
Tél. 02 99 23 31 00
www.cdg35.fr

CDG 56
6bis, rue Olivier de Clisson
BP 161
56005 VANNES Cedex
Tél. 02 97 68 16 00

CNFPT Bretagne
Parc d'innovation de Bretagne Sud
CP 58
56038 VANNES Cedex
Tél. 02 97 47 71 00
www.bretagne.cnfpt.fr